



ANNEXE 25

Nos références à rappeler : **URB/874.1-20.021**

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Suite à la décision du Gouvernement Wallon du 18 mars 2020 de suspendre les délais de rigueurs en raison des mesures pour enrayer la propagation du coronavirus, et à la nouvelle décision du Gouvernement Wallon du 18 avril 2020 de prolonger cette suspension du 17 mars au 30 avril inclus, nous adaptons les dates des ANNONCES DE PROJET. Le 29 MAI est actuellement la date endéans laquelle les réclamations pour ce dossier doivent nous parvenir. Dans le cas où la période de suspension serait prolongée, le délai sera encore une fois adapté.

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé à 1474 Ways, rue Emile François 78 et cadastré division 8, section A n°43D.

Le projet consiste en la **construction d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes : Construction d'une habitation unifamiliale implantée en haut du talus existant. Superficie au sol : +/-113 m² ; Hauteur sous gouttière : +/- 4m ; hauteur au faite : +/-7m ; matériaux : brique de ton rose nuancée ; toiture en tuiles de ton gris foncé.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le motif suivant : application de l'article D. VIII. 13 du CoDT.

Le projet s'écarte du schéma de développement communal en ce qui concerne la densité.

**Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du
1er avril 2020 au ~~15 avril 2020~~ 29 mai 2020**

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté à **partir du 11 mars jusqu'au ~~15 avril 2020~~ 29 mai 2020**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8h à 11h45.

ATTENTION : À PARTIR DU 4 MAI UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Céline Dehombreux - 067/79.42.37 – celine.dehombreux@genappe.be

A Genappe, le 09 mars 2020

La Directrice Générale,
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE